



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES  
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

-----

## **CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**Année 2017**

**Mercredi 29 mars 2017**

**13H00 à 17H00 (horaires de métropole)**

**EPREUVE N° 3** : composition, au choix du candidat, portant sur l'une des matières suivantes : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

**Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.**

### **Sujets :**

#### **1. Finances publiques :**

« Les ressources des collectivités locales »

#### **2. Education et formation :**

« Quelle coopération des acteurs faut-il mettre en place pour prévenir et lutter contre la violence des jeunes ? »

#### **3. Questions économiques et sociales :**

« Le protectionnisme a-t-il un avenir dans l'économie mondiale ? »

#### **4. Droit et fonctionnement des associations :**

« La responsabilité civile des associations »

**Le sujet traité doit être mentionné sur la 1<sup>ère</sup> page de la copie**